



« Aménagement des traverses de bourg »

Mars à Octobre 2021.



Mairie 2 rue du Maine 17770 Saint-Césaire

Téléphone : 05 46 91 55 45

mairie@saint-cesaire.fr

<http://saint-cesaire17.fr>

« Déroulement des 3 phases »



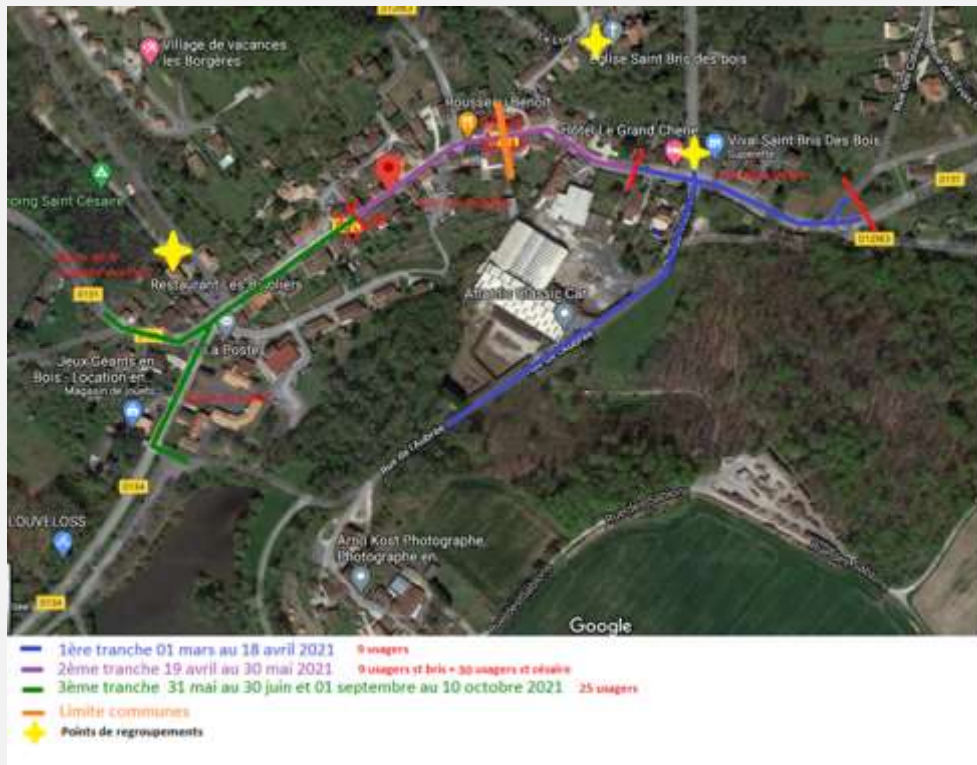
*Vue des délimitations des 3 phases successives.
1 en bleue 2 en rose 3 en vert*

« Déviations mises en place »



Contournement par « St Hillaire » du trajet « Burie Saintes » pour toute la durée des travaux.

« Collectes des ordures ménagères et emballages recyclables »



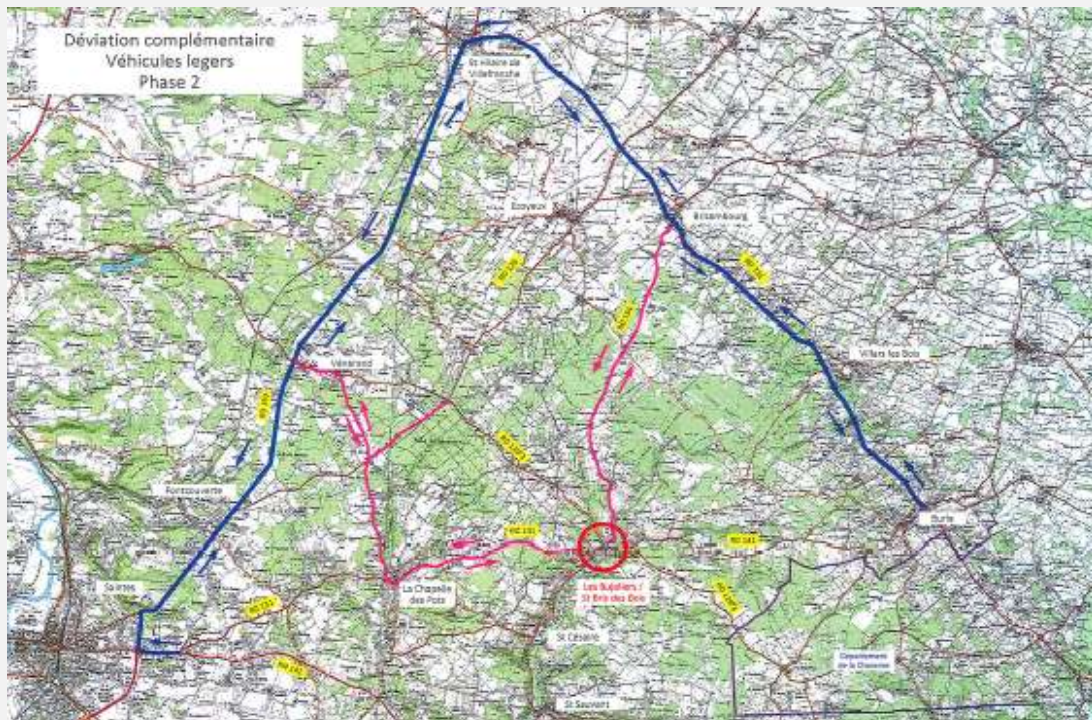
Le ramassage ne pourra pas être effectué dans les rues impactées par les travaux.
Des lieux de regroupement des bacs sont prévus pour chaque période.

« Communication »

Le chef de chantier sera sur place pour répondre à vos questions, vous informer,
aménager les voies piétonnes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

« Ramassage scolaire »

Les informations concernant l'organisation seront bientôt disponibles.



« Collecte des déchets »



**Maintien du dépôt rue « côte de Plaisance »
(9 foyers de « Saint-Bris des Bois » concernés)**



**Nouveau dépôt place de l'église de « St Bris des Bois »
(30 foyers des « Bujoliers » concernés)**

« Phase 3 »

Les travaux de la phase 3 dureront 10 semaines et se feront en 2 temps :

- du 31 mai jusqu'au 30 juin
- puis du 01 septembre au 10 octobre.



Localisation des travaux d'est en ouest :

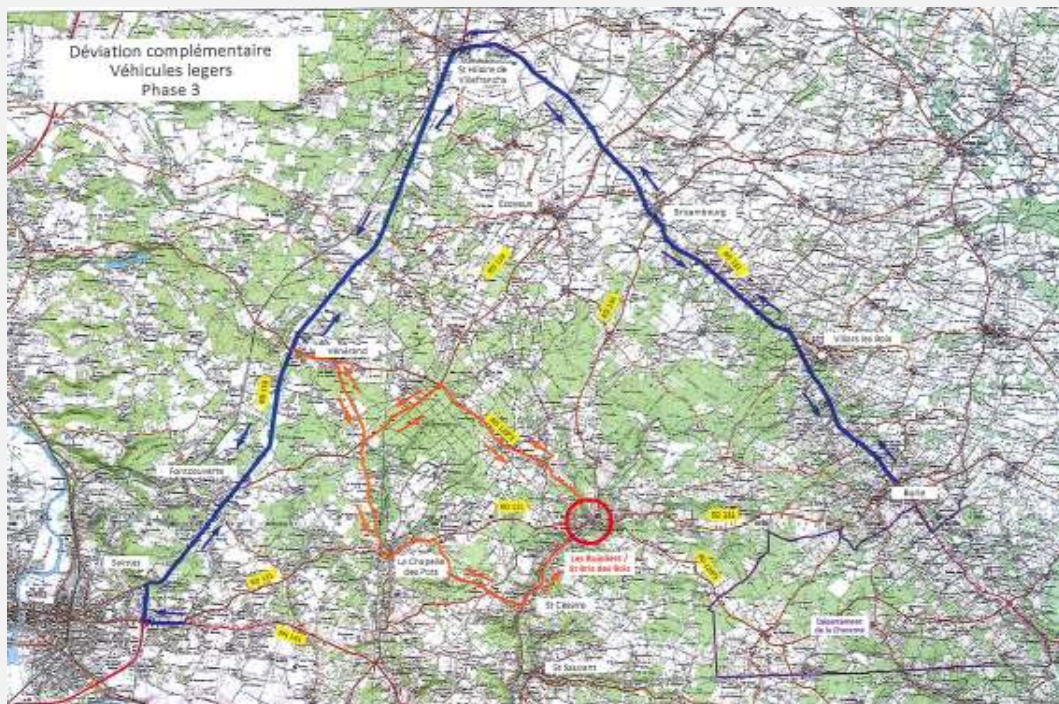
- du début du mur de soutènement rue « des Bujours » D131
- jusqu'à rue « Le Puit Cautrin » D131
- carrefour des D131 et D 134
- début de la D134 jusqu'au panneau « Les Bujoliers »

Ces travaux comprennent :

Les travaux préparatoires, les démolitions divers, les terrassements, le réseau d'assainissement pluvial, la pose des bordures, la réalisation des trottoirs en béton désactivé, le rabotage de chaussée, la couche de forme (GNT), la couche de base de chaussée et la couche de roulement.

Mesures d'exploitation :

La circulation sera interdite dans les 2 sens sur les portions des routes D131 et D134 conformément au plan ci-dessous.



« Collecte des déchets »



Sans possibilité de faire demi-tour ou marche arrière du N° 7 à 21 et du N° 24 à 36 rue « des Bujoliers », il sera demandé aux usagers de cette rue et de la rue « des Bujours» de bien vouloir déposer leurs bacs à l'angle des rues « des Tuiliers » et « des Bujoliers» ou de déposer leurs sacs dans les bacs de regroupement.



Des bacs de regroupement seront déposés sur la place du camping « des Bujoliers »
(25 foyers concernés)

